

Protec'Plantes

Favorise la protéosynthèse !

Protec'Plantes



Action



Stimule les défenses de la Plante et optimise la croissance de celles-ci.
L'application du Protec'Plantes permet de gagner des IFT de traitement fongicides.

Remarque : Les essais montrent une protection équivalente de la plante en terme de maladies avec un traitement « quart de dose de fongicide + Protec'Plantes »

Dosage

Fréquence d'Application



210 g / ha
En substitution partiel où complète des traitements fongicides.

Protec'Plantes, de par sa composition, optimise la croissance des Plantes par la synergie des éléments qui composent le produit et favorise la protéosynthèse. La plante ainsi mieux protégée, va gagner en quantité et en qualité de rendement.

Protec'Plantes

Synergie protectrice

Désignation	PROTEC'PLANTES Engrais de type E.2.3 du règlement CE 2003/2003. Engrais de mélange contenant des fertilisants secondaires avec oligo-éléments pour pulvérisation foliaire.
Conditionnement/Références	2,1kg réf MNO 2100 6,3 kg réf MNO 6300
Domaines d'applications	Grandes et petites cultures
Actions	<p>Les différentes actions du Protec'Plantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforce les défenses naturelles de la plante, - développe l'écran foliaire, - renforce l'activité chlorophyllienne, - favorise la régénération cellulaire, - favorise l'assimilation des oligo-éléments, - favorise l'augmentation de matière sèche, - permet d'acidifier et de réduire l'eau de traitement afin d'obtenir un terrain biologique en adéquation : <ul style="list-style-type: none"> - avec un feuillage sain, - non favorable au développement des maladies cryptogamiques et parasites
Dosages et mise en œuvre	<p>Dosage : En foliaire : 210 g/ha /passage. Nombre de passage à déterminer en fonction de la culture.</p> <p>Mise en œuvre : Mélanger avec 80 à 500 litres d'eau. Appliquer le mélange en arrosage ou en pulvérisation sur la partie foliaire du végétal.</p>
Composition	Complexe d'oligo-éléments et de minéraux
Stockage	Stocker à l'abri de la lumière, de l'humidité, du gel et de la chaleur.
Remarques	Substance autorisée en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834/2007

